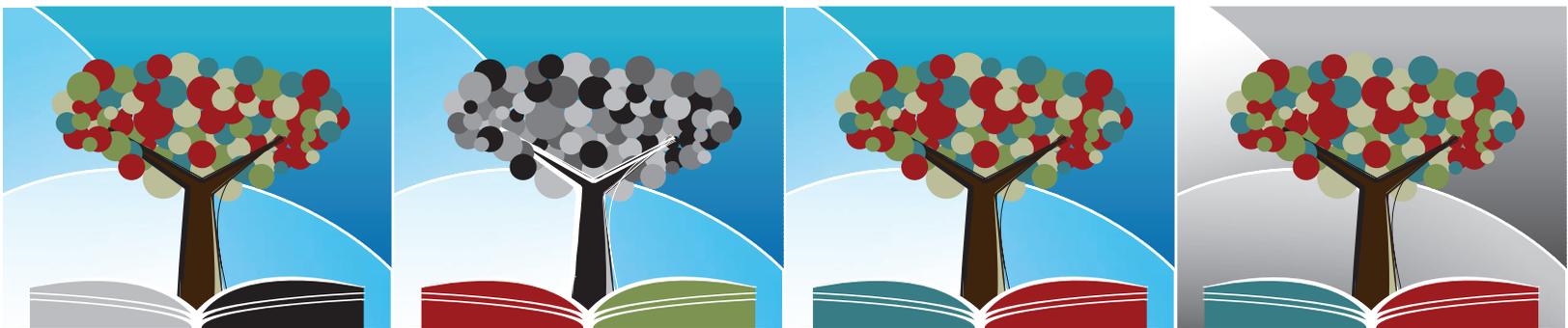


CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES



Service communautaire et apprentissage par le service communautaire au Canada

Profil des programmes à travers le pays

Steven D. Brown, Kimberly Ellis-Hale
Wilfrid Laurier University

Agnes Meinhard, Mary Foster
Ryerson University

Ailsa Henderson
University of Toronto à Mississauga

© Imagine Canada, 2007

Le Centre de développement des connaissances renonce aux droits d'auteurs relatifs à ses documents, au profit de leur utilisation non commerciale par des organismes de bienfaisance et des organismes bénévoles. Nous encourageons tous les organismes de bienfaisance et les organismes bénévoles à reproduire et à distribuer toutes les publications du Centre de développement des connaissances, en citant leurs auteurs et Imagine Canada. Prière de vous adresser à Imagine Canada si vous souhaitez insérer un lien vers nos publications dans votre site Web.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Centre de développement des connaissances, visitez <www.kdc-cdc.ca>.

Centre de développement des connaissances

Imagine Canada

425, avenue University, bureau 900

Toronto (Ontario)

Canada M5G 1T6

Tél. : 416 597-2293

Télééc. : 416 597-2294

Courriel : kdc@imaginecanada.ca

<www.imaginecanada.ca>

No ISBN 1-55401-335-6

Le Centre de développement des connaissances d'Imagine Canada est financé dans le cadre de la Direction de la Participation dans les communautés du ministère du Patrimoine canadien, au titre de l'Initiative canadienne sur le bénévolat. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du ministère du Patrimoine canadien.

The logo for Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag icon above the letter "a".

Table des matières

Introduction	1
Définition des termes	2
Méthodologie	2
Observations générales	5
Profils par province et territoire	7 – 14
Ontario	7
Colombie-Britannique	8
Manitoba	9
Alberta	9
Saskatchewan	10
Québec	10
Nouveau-Brunswick	11
Nouvelle-Écosse	12
Île-du-Prince-Édouard	12
Terre-Neuve et Labrador	12
Yukon	12
Territoires du Nord-Ouest	12
Nunavut	13
Conclusions	13
Références	14

Remerciements

Les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude à l'égard de la collaboration dévouée de leur formidable équipe de recherche : Greg Whitfield, Megan Gayda et Wanda Vrasti à Wilfrid Laurier University et Itay Greenspan, Ella Levinsky, Phaedra Livingstone, Geetha Rahupathy et Maame Twum-Barima à Ryerson University.

Service communautaire et apprentissage par le service communautaire au Canada : profil des programmes à travers le pays

Introduction

Depuis 20 ans, l'appui pour que les écoles jouent un plus grand rôle dans la promotion du développement du civisme chez les jeunes s'est accru. Un important corpus de documentation a étudié les avantages de mettre en place des initiatives scolaires comme le service communautaire et l'apprentissage par le service communautaire (Billig, 2004). Plusieurs autorités scolaires, autant dans le monde développé que dans celui en voie de développement, ont réagi en implantant une gamme étendue de programmes qui combinent d'une façon ou d'une autre le service communautaire et l'apprentissage par le service communautaire. Aux États-Unis, en 2004, 83 % des écoles secondaires publiques offraient des programmes de service communautaire, quels qu'ils soient, et 44 % des écoles préparaient des programmes d'apprentissage par le service communautaire (Scales et Roehlkepartain, 2004). Comme Arenas, Bosworth et Kwandayi (2006) l'ont démontré, il s'agit d'une véritable tendance mondiale. Il existe des initiatives semblables dans tous les pays développés et on retrouve également des programmes scolaires d'engagement civique dans les écoles au Botswana, au Nigeria, en Colombie, à Trinidad et Tobago, en Chine, en Tanzanie, au Mozambique et à Cuba.

Il est difficile de dire à quel point les programmes scolaires canadiens se comparent à ceux d'ailleurs. Cela s'explique en partie par le fait que la responsabilité de l'éducation repose sur les dix provinces et les trois territoires, ce qui crée treize régimes distincts de programmes. Et contrairement aux États-Unis où on retrouve plusieurs initiatives scolaires nationales comme *Learn and Serve America* (www.learnandserve.org) et la *Corporation for National and Community Service* (www.nationalservice.org), aucun effort n'a été fait au Canada pour coordonner les programmes ou les évaluer dans leur ensemble. En conséquence, nous n'avons qu'une idée vague et fragmentaire des programmes de service communautaire et d'apprentissage par le service communautaire en vigueur dans les écoles secondaires à travers le pays.

Cette recherche constitue une première tentative pour combler ce manque d'information. Ce rapport fournit un portrait des approches adoptées dans les écoles de chaque province et territoire canadien à l'égard du service communautaire et de l'apprentissage par le service communautaire.

Définition des termes

Parce que les termes « service communautaire » et « apprentissage par le service communautaire » peuvent avoir différentes significations selon les interlocuteurs, nous avons retenu les définitions suivantes pour les besoins de cette recherche.

Programme de service communautaire (PSC)

Un programme dans lequel, sans rémunération, les élèves accomplissent un service conçu pour profiter à la communauté. Le programme ne fait pas partie d'un programme d'enseignement, peut être obligatoire ou volontaire, n'inclut pas nécessairement d'objectifs pédagogiques explicites ni de réflexion organisée et peut inclure des activités dans ou hors des écoles.

Programme d'apprentissage par le service communautaire (PASC)

Un programme de service communautaire intégré à un cours ou un programme d'enseignement. Le programme a clairement stipulé des objectifs d'apprentissage et les étudiants ont la possibilité, dans le cadre d'un cours, de s'engager dans des réflexions ou une analyse critique de leur expérience de service communautaire.

Méthodologie

Les profils provinciaux et territoriaux dans ce rapport sont fondés sur deux sources d'information. Premièrement, ils se basent sur des données qui sont déjà du domaine public : rapports universitaires, documents et sites Web gouvernementaux, rapports préparés par des organismes-cadre de bénévolat comme Imagine Canada et Bénévoles Canada, et des publications scolaires et communautaires. Néanmoins, nos profils viennent pour la plupart d'informations fournies par des représentants d'écoles ou de conseils scolaires et, dans certains cas, par le personnel du ministère de l'Éducation.

Au printemps 2006, notre équipe de recherche a entrepris de contacter le personnel concerné de chacune des autorités scolaires publiques et séparées au Canada. L'équipe a également cherché à contacter un échantillon représentatif d'autorités scolaires privées à travers le pays. Le contact initial avec chaque administration a été fait par téléphone ou courriel afin de déterminer qui pourrait être le meilleur informateur-clé pour cette autorité. L'équipe de recherche a alors contacté cette personne et tenu une entrevue semi-structurée afin de recueillir l'information requise. Dans plusieurs cas, le conseil scolaire a référé notre équipe au personnel de l'école – directeurs, conseillers pédagogiques ou enseignants – et nos données pour ces autorités viennent d'entrevues avec ces gens. Dans certains cas, nos chercheurs ont contacté plus d'une école dans un conseil ou une division scolaire donnée afin de refléter les différences d'approches parmi les écoles.

Notre objectif était de cerner à la fois le profil des programmes dans chaque province et toute

caractéristique innovatrice majeure d'un programme. Nous croyons que notre recherche nous a permis de réaliser cet objectif. Nous avons contacté environ 90 % des administrations scolaires publiques et séparées au pays et obtenu des entrevues avec le personnel dans environ 60 % d'entre elles. Dans les cas où nous n'avons pas fait d'entrevues, c'est que le personnel ne nous a pas rappelés, a refusé de se faire interviewer ou n'était pas au courant de programmes pertinents dans leurs administrations (voir tableau 1 pour un survol de nos contacts dans chaque province ou territoire).

Dans les entrevues que notre équipe a réalisées avec les conseils scolaires ou les représentants d'écoles, nous recherchions l'information suivante :

1. Y avait-il un programme de service communautaire dans l'autorité scolaire ou à l'école?
2. S'il n'y avait pas de programme de service communautaire en milieu scolaire, y avait-il de ces programmes dans certaines écoles de l'administration scolaire?
3. Si le conseil scolaire ou une école avait un programme :
 - Était-ce obligatoire, dirigé ou encouragé pour toutes les écoles?
 - Y avait-il des lignes directrices détaillées de la part du conseil ou de l'école?
 - Le programme faisait-il partie d'un cours, et si c'était le cas, le cours était-il obligatoire ou facultatif?
4. Le programme de service communautaire était-il typique ou atypique des programmes des autres conseils scolaires ou écoles de la région?
 - Si le programme ne faisait pas partie d'un cours, s'appliquait-il à un niveau ou à plusieurs niveaux?
 - Quelles étaient les exigences en temps associées au programme?
 - Les heures étaient-elles contrôlées?
 - Fallait-il compléter le programme pour obtenir son diplôme?
 - Où les élèves pouvaient-ils effectuer leur service communautaire?
 - Les écoles ou les conseils scolaires avaient-ils des relations officielles avec des agences bénévoles?
 - Y avait-il un protocole d'évaluation pour le programme?
 - De quelle instance le programme venait-il (par exemple : Ministère de l'Éducation, conseil scolaire, école, département, classe) ?
 - Y avait-il de la documentation offerte sur le programme?

Tableau 1 Contacts avec les éducateurs, par province-territoire et type d'école

		Contacts			
	Nombre de conseils-divisions	Nombre de conseils publics-contacts dans les écoles	Nombre de conseils séparés-contacts dans les écoles	Nombre de contacts dans les écoles privées	Nombre total de contacts
Terre-Neuve et Labrador	5	10		2	12
Nouvelle-Écosse	8	7		4	11
Île-du-Prince-Édouard	3	3		1	4
Nouveau-Brunswick	14	8		6	14
Québec	69	22 français	10 anglais	4	36
Ontario	73	57	18 anglais 8 français	46	129
Manitoba	40	33		1	34
Saskatchewan	22	11	4		15
Alberta	64	12	8		20
Colombie-Britannique	62	35		2	37
Yukon	2	1			1
Territoires du Nord-Ouest	6	6			6
Nunavut	4	1			1
Total	372	206	48	66	320

Observations générales

Après avoir regroupé et analysé l'information sur les programmes de service communautaire à travers le Canada, nous avons été en mesure d'émettre les observations générales suivantes :

1. Les initiatives de service communautaire et d'apprentissage par le service communautaire ne sont pas des caractéristiques importantes des programmes d'enseignement secondaire au pays. Alors que certains ministères provinciaux affichent des directives pertinentes, les sites Internet de conseils scolaires font rarement référence à ces programmes. De plus, le personnel de première ligne des conseils scolaires ne semble pas familier avec les termes, concepts ou détails de ce genre de programmes dans leur administration scolaire.
2. Il existe d'énormes différences d'approches selon les provinces. Même si des variantes du modèle ontarien, qui comporte l'obligation de service communautaire pour l'obtention du diplôme, ont été ou sont adoptées dans plusieurs autres autorités, il faut quand même éviter de généraliser en ce domaine. Il existe des caractéristiques différentes des programmes dans chaque province et territoire.
3. Sauf de notables exceptions, les différences dans la portée des programmes tendent à être plus grandes entre écoles qu'entre conseils scolaires, divisions scolaires ou provinces. C'est probablement parce que des programmes efficaces exigent des ressources supplémentaires pour établir des contacts communautaires, faciliter les placements appropriés des étudiants et suivre de près le service. Même si une province ou un territoire a choisi de prescrire le service, si des ressources supplémentaires ne sont pas accordées, le zèle avec lequel les écoles appliqueront les programmes obligatoires dépendra de la volonté du personnel d'accepter des responsabilités supplémentaires. Puisque cette bonne volonté ou capacité varie d'une école à l'autre, il existe d'importantes variantes de programmes même à l'intérieur des conseils scolaires.
4. Même si les provinces et les territoires ont chacun une approche différente en matière de programmes d'engagement civique, trois facteurs aident à expliquer les différences de programmes au niveau de l'école.
 - a. Les écoles confessionnelles sont plus susceptibles de promouvoir le service communautaire parmi leurs élèves que les écoles laïques. C'est le plus important des trois facteurs. Lorsque les écoles sont gérées dans un cadre confessionnel – qu'elles soient financées par le public ou le privé –, le niveau de service communautaire et d'apprentissage par le service communautaire a tendance à être plus élevé que dans les écoles publiques de quartier. Comme nous le soulignons ci-dessous, le service a traditionnellement toujours fait partie, dans plusieurs de ces autorités, d'un programme d'enseignement confessionnel et a été incorporé à des cours obligatoires précis.

-
- b. Les écoles privées tendent à jouer un rôle beaucoup plus actif que les écoles publiques dans la promotion du service communautaire par leurs élèves. Comme dans les écoles confessionnelles, l'expérience des écoles privées quant aux exigences de service communautaire est antérieure aux initiatives provinciales récentes et implique souvent un plus grand investissement en temps de la part des élèves. Dans certaines grandes écoles privées, du personnel est consacré au programme de service communautaire et des mesures incitatives récompensent les contributions exceptionnelles au service communautaire. Un certain nombre de ces écoles privées a établi des liens avec des agences communautaires pour faciliter les placements. De plus, onze écoles privées à travers le pays sont membres de *Round Square* (<http://www.athenian.org/programs/index.php>), une association mondiale d'écoles engagées à développer des programmes d'études qui encouragent l'épanouissement personnel et l'éthique du service communautaire. Environ une douzaine d'écoles privées supplémentaires sont enregistrées pour offrir le diplôme du Baccalauréat International, un programme scolaire qui inclut une composante d'engagement civique précise et exigeante. (voir ci-dessous).
- c. Environ 102 écoles secondaires à travers le pays sont membres de l'Organisation du Baccalauréat International (www.ibo.org). Le service communautaire est une composante essentielle du programme du diplôme de l'OBI. Même si les détails varient selon les écoles, un engagement d'environ 20 heures de service par année est la norme et on y trouve généralement une affectation supplémentaire exigeant de l'élève une réflexion critique sur l'expérience.

Profils provinciaux

Dans cette partie du rapport, nous présentons un sommaire des modèles de programmes de service communautaire et d'apprentissage par le service communautaire que nous avons identifiés dans chaque province et territoire. Les lignes directrices des programmes de certaines provinces semblent avoir servi de modèles pour les autres alors nous commencerons par elles.

Ontario

Depuis 1999, le gouvernement de l'Ontario a imposé le service communautaire comme condition d'obtention du diplôme d'études secondaires. Tous les élèves du secondaire dans la province doivent accomplir 40 heures de service communautaire dans une affectation communautaire convenable entre la 9e année et l'obtention du diplôme à la fin de la 12e année. En raison de cette exigence, presque toutes les écoles secondaires de la province ont mis en place des pratiques pour administrer ce programme de service communautaire. On retrouve ci-dessous les éléments généraux de ces pratiques.¹

- Les lignes directrices du ministère de l'Éducation pour le programme précisent la nature de l'obligation de service communautaire, mais ne précisent pas comment il doit être atteint ni administré. La mise en œuvre du programme a donc été laissée aux conseils scolaires. Les conseils scolaires, sauf quelques exceptions, ont délégué cette responsabilité aux écoles secondaires elles-mêmes, qui ont à leur tour remis la tâche à une personne de l'école. Dans les petites écoles, le directeur peut assumer cette tâche. Dans les grandes écoles, la tâche

est généralement donnée à un conseiller pédagogique ou à un autre membre du personnel.

- Dans la plupart des écoles, la principale responsabilité de trouver une affectation de service communautaire acceptable est laissée à l'élève et à ses parents. La plupart des écoles fournissent du matériel écrit avec des conseils pour mener à bien une telle recherche, facilitent le processus en affichant les possibilités d'affectation envoyées par les agences, et tiennent des registres des heures de service communautaire effectuées par les élèves. Même s'il y a des exceptions (par exemple, certaines écoles tiennent des foires pour faciliter les placements), la plupart des écoles ne sont pas proactives dans la recherche de possibilités de bénévolat dans la communauté ni dans le conseil aux élèves sur la manière d'obtenir des affectations appropriées.
- Les lignes directrices du ministère de l'Éducation stipulent que l'affectation de service communautaire ne doit pas être rémunérée ni créditée (c'est-à-dire que cela ne peut pas faire partie d'un placement travail-études) et doit être effectuée en dehors des classes. Les pratiques varient quant aux types d'affectation acceptées. Toutes les écoles acceptent les affectations dans des agences sans but lucratif, mais il n'y a pas de consensus sur les placements dans les organismes à but lucratif ou qui impliquent de l'aide non officielle. Les écoles rurales tendent à être plus souples sur ces questions que leurs vis-à-vis urbains, en partie parce que les communautés rurales ont moins de possibilités de placer des étudiants dans des contextes sans but lucratif.

¹ Pour un énoncé général de politique sur le programme ontarien, voir : <http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/curriculum/secondary/oss/oss.pdf>.

- Il existe des exceptions au modèle général d'administration non interventionniste des conseils scolaires. Par exemple, l'*Upper Grand District School Board*, le *Windsor-Essex Catholic District School Board* et l'*Ottawa School Board* ont été plutôt actifs à établir des relations avec les organisations communautaires locales bénévoles.
- Les écoles séparées ontariennes financées par le public ont une solide expérience du service communautaire et de l'apprentissage par le service communautaire requis par les élèves. Certaines ont gardé des liens avec le service dans leurs cours obligatoires d'éducation religieuse.² Néanmoins, il semble que pour plusieurs de ces écoles, les nouvelles lignes directrices du ministère aient supplanté les programmes antérieurs. Dans ces cas, les pratiques des écoles ne sont pas très différentes de celles des écoles publiques.
- Le nouveau programme d'enseignement secondaire de l'Ontario établit un cours obligatoire de civisme, dont les objectifs incluent la promotion du sens civique, de la responsabilité communautaire et d'une citoyenneté active. Même si ce cours pourrait fournir une occasion idéale d'inclure une composante d'apprentissage par le service communautaire, nous n'en avons pas trouvé de trace. En réalité, l'apprentissage par le service communautaire, comme décrit ci-dessus, existe seulement dans un petit nombre d'écoles séparées catholiques et certaines écoles privées. Dans ces quelques cas, l'apprentissage par le service communautaire est inclus dans certains cours ou bien comme activité scolaire

(par exemple, le nettoyage du voisinage ou une campagne de collecte de nourriture) ou comme engagement individuel de l'élève. Il n'y a pas de doute que le manque d'initiatives d'apprentissage par le service communautaire vient du fait que les heures de simple service communautaire effectuées dans ce cadre ne peuvent compter dans les 40 heures exigées des étudiants.

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, la situation du service communautaire et de l'apprentissage par le service communautaire est pour le moment difficile à décrire. La province a récemment introduit une nouvelle exigence pour l'obtention du diplôme d'études secondaires qui implique potentiellement le service communautaire et peut-être même l'apprentissage par le service communautaire. Néanmoins, le nouveau programme n'a pas fonctionné assez longtemps pour en établir un suivi des pratiques et est actuellement (janvier 2007) en processus de révision par le ministère de l'Éducation. En attendant cette révision, les élèves qui ont commencé l'école secondaire depuis 2004 doivent accumuler un *Graduation Portfolio* qui compte pour quatre crédits (des 80 du nouveau programme d'enseignement de la C.-B.) et qui sera noté par un comité d'examen dans la dernière année de l'étudiant au secondaire. Le *Portfolio* se veut un registre des réalisations de l'étudiant de la 10^e à la 12^e année et doit comprendre 30 heures d'expérience de travail ou de service communautaire. Parce que ces 30 heures peuvent être rémunérées ou non, il n'est pas évident jusqu'à quel point il s'agit d'une initiative de service communautaire. La plupart des conseils d'école disent exiger qu'au moins 5 des 30 heures soient des

² Pour une description du synopsis d'un échantillon de cours de 12^e année d'éducation religieuse dans les écoles secondaires catholiques voir : <http://www.curriculum.org/csc/library/profiles/12/pdf/HRE4MC.pdf>.

heures de service communautaire non rémunérées. Néanmoins, particulièrement dans des régions éloignées, l'importance d'acquérir de l'expérience de travail prédominera sur les faibles possibilités de service communautaire. Comme dans la plupart des administrations où le ministère de l'Éducation a mis en place des directives provinciales, les enseignants que nous avons interviewés en C.-B. ont indiqué que les nouvelles exigences de la province ont supplanté les initiatives locales des écoles et des classes.³

Manitoba

Dans son site Internet, le ministère de l'Éducation du Manitoba insiste largement sur sa responsabilité de promouvoir des valeurs en accord avec une bonne citoyenneté. Pour atteindre cet objectif, le ministère a adopté une politique appelée le *Locally Developed Curricula*, qui permet aux écoles et aux élèves de concevoir des cours dans lesquels ils peuvent acquérir des crédits par le biais de 110 heures de placement communautaire. Alors que certaines de ces affectations sont similaires à des affectations travail-études en ce sens qu'elles sont orientées vers la carrière et s'effectuent dans le secteur à but lucratif, il existe aussi des dispositions pour les *Community Service Student Initiated Projects* (CSSIP), qui peuvent être effectués par le travail dans le secteur sans but lucratif. Les élèves qui veulent acquérir des crédits d'un CSSIP doivent obtenir l'approbation de leur école pour suivre le cours et l'école est responsable de suivre les heures de l'affectation de l'élève.⁴

Même si tous les conseils d'écoles n'ont pas encouragé ces projets de cours individuels, un nombre important en fait activement la promotion. Les conseils scolaires manitobains rapportent également d'autres initiatives de service communautaire, mais qui semblent surtout agir localement. Par exemple, certaines écoles ont incorporé une composante d'apprentissage par le service communautaire au cours obligatoire d'éducation physique de 10^e année. Cela peut compter pour des initiatives d'apprentissage par le service communautaire puisqu'elles impliquent à la fois une réflexion avant et après l'affectation. De même, le *Winnipeg Board of Jewish Education* a établi une exigence de 20 heures de service communautaire obligatoire pour les élèves de 9^e année et de 30 heures pour les élèves en 10^e année. Le conseil a aussi créé des relations officielles avec des organismes communautaires pour faciliter les affectations appropriées des élèves.

Alberta

Contrairement à d'autres provinces et territoires, le ministère de l'Éducation de l'Alberta n'a pas de programme obligatoire. La manière, s'il y a lieu, d'aborder le service communautaire est laissée à la discrétion des conseils scolaires. En conséquence, on trouve des différences importantes d'un conseil à l'autre. Ces approches peuvent être classées en trois catégories générales. La première approche est de ne pas offrir de programme de service communautaire. Un nombre important de conseils scolaires ont répondu de cette façon.⁵ La deuxième approche est d'offrir quelques possibilités de service communautaire et d'apprentissage par le

³ Pour plus d'information sur le programme de la C.-B. : <http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad2004.htm>.

⁴ Pour la description de ces initiatives du ministère de l'Éducation du Manitoba, voir : <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/support/ldc/index.html>

⁵ L'Alberta se différencie des autres par l'accent que le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et les écoles mettent sur les programmes conçus pour améliorer le développement de compétences d'emploi, l'employabilité, et le développement professionnel en général. Il semble que plusieurs autorités albertaines et écoles ont choisi d'affecter leurs ressources de programmation communautaire en ce sens (par exemple : formation en apprentissage, programmes travail-études, programmes d'accompagnement en emploi en partenariat avec le secteur à but lucratif).

service communautaire. Pour la plupart, ce sont des programmes scolaires préparés par les directeurs ou les enseignants et non par les conseils scolaires. Ils sont donc facultatifs et varient énormément l'un de l'autre par leur forme et leur contenu. La troisième approche, adoptée par les conseils scolaires catholiques de l'Alberta (de loin les conseils les plus actifs dans la province en termes de programmes de service communautaire) est d'exiger un engagement de service communautaire de 10 à 25 heures par année. Ceci est normalement associé aux cours d'éducation religieuse qui sont obligatoires pour tous les élèves. Même si l'expérience varie selon les conseils scolaires et les écoles, certains de ces programmes ont au moins une composante d'apprentissage par le service communautaire dans le sens où la réflexion sur l'expérience de service est incorporée au programme d'enseignement.⁶

Saskatchewan

Comme en Alberta, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan n'a pas de service communautaire obligatoire. Néanmoins, il prescrit un cours – *Wellness 10* – qui combine l'éducation physique avec la préparation à la dynamique de vie. Même si ce n'est pas obligatoire, la plupart des conseils scolaires de la Saskatchewan ont incorporé une composante de service communautaire dans le programme d'enseignement de ce cours. La nature de cette composante varie selon les conseils et les écoles. Dans certaines écoles, cela comprend l'affectation en classe comme la collecte de fonds ou des projets de nettoyage du quartier. Dans d'autres, cela implique une affectation individuelle de service communautaire qui compte pour au moins 10 % des notes du cours. Il semble que les conseils scolaires

publics en milieu urbain soient plus susceptibles que leurs vis-à-vis ruraux d'incorporer une composante de service communautaire au cours de 10e année. Comme dans d'autres provinces, les conseils scolaires catholiques de la Saskatchewan ont une expérience relativement importante du service communautaire et de l'apprentissage par le service communautaire lié à leurs classes d'éducation religieuse obligatoire. En général, ces programmes exigent un engagement plus important des élèves que celui exigé dans le régime public (15 à 20 heures par année) mais sont plus souples dans le sens où ils permettent les activités bénévoles officieuses comme le service communautaire. Le personnel du conseil des écoles catholiques insiste sur le fait que ces cours portent sur des thèmes de justice sociale et indiquent qu'il y a une volonté délibérée d'utiliser le service communautaire comme un moyen d'ancrer ces thèmes. Cela voudrait dire que ces programmes pourraient être considérés davantage comme des programmes d'apprentissage par le service communautaire que comme des programmes de service communautaire.⁷

Québec

Le gouvernement du Québec confie à ses écoles secondaires le soin d'enrichir « la vie spirituelle de ses élèves », mais a donné à certaines écoles la liberté et la flexibilité d'appliquer cette directive selon les circonstances et les besoins de la communauté. C'est peut-être la raison pour laquelle on note des différences importantes dans les manières dont les écoles ont répondu à cette directive.

⁶ Pour des détails sur le programme d'enseignement du ministère de l'Éducation de l'Alberta, voir : http://www.education.gov.ab.ca/k_12/curriculum/bySubject/.

⁷ Un survol de l'essentiel du programme d'enseignement des écoles secondaires de la Saskatchewan est disponible à : <http://www.sasked.gov.sk.ca/docs/policy/core/intro.html#4>.

Dans les conseils scolaires de langue anglaise, on ne trouve pas de programmes de service communautaire à l'échelle des conseils. Il y a cependant des signes que certaines écoles ont développés ou sont en train de développer de leur propre chef d'ambitieux programmes. Par exemple, une école a parlé d'un programme dans le cadre duquel les étudiants doivent effectuer 20 heures de service communautaire chaque année. Cette école a aussi établi un réseau communautaire de partenariats afin de faciliter les placements des étudiants et a institué un processus d'évaluation qui engage des participants de la communauté. Une autre école vient juste de mettre sur pied un projet pilote qui exige que les élèves de 4e secondaire effectuent 20 heures de service communautaire. Néanmoins, il semble s'agir d'un cas d'exception. Plusieurs écoles ne font état d'aucun programme de ce genre.

Dans les conseils scolaires de langue française, un modèle différent apparaît. Les conseils scolaires ne sont pas très engagés dans les initiatives de service communautaire scolaires. Néanmoins, la plupart des écoles ont embauché des conseillers pédagogiques – « animateurs de la vie spirituelle et engagement communautaire » – pour mettre en œuvre la directive. Ce ne sont généralement pas des postes à temps plein et chaque conseiller est habituellement responsable de plusieurs écoles. Dans quelques cas, les écoles ont choisi d'engager ces personnes pour promouvoir les programmes scolaires (par exemple : des programmes artistiques, culturels et sportifs). La plupart des écoles, néanmoins, ont choisi d'utiliser ces ressources pour promouvoir l'engagement communautaire des élèves. Dans ces cas, la participation des élèves se montre assez faible –

entre 5 et 10 % du corps étudiant participe –, mais implique normalement un engagement d'une à deux heures par semaine de bénévolat dans le secteur sans but lucratif.

Au contraire des autres modèles de la plupart des autres provinces, les écoles rurales québécoises paraissent être plus proactives dans les programmes de service communautaire que leurs vis-à-vis urbains. Une initiative supplémentaire mérite d'être mentionnée : quelques écoles ont dit introduire une composante d'apprentissage par le service communautaire à un cours d'éducation civique, *Formation personnelle et sociale*.⁸

Nouveau-Brunswick

Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick n'a pas obligé ses conseils scolaires ni ses écoles à monter des programmes destinés à améliorer l'engagement civique des élèves. Les conseils scolaires ne semblent pas non plus avoir adopté des programmes régionaux de ce genre de leur propre chef. Les programmes de service communautaire au Nouveau-Brunswick ont donc tendance à être spécifiques aux écoles et basés sur l'initiative des directeurs et des enseignants. Nos contacts dans les écoles de la province indiquent que la plus grande partie du service communautaire tend à être officieux ou basé sur l'initiative des élèves, même si certains enseignants ont introduit une composante d'apprentissage par le service communautaire dans leurs cours d'éducation physique et de leadership.⁹

⁸ Pour plus d'information sur l'éducation au Québec, voir : <http://www.mels.gouv.qc.ca/daic/pdf/educqceng.pdf>.

⁹ Un survol du programme d'enseignement secondaire au Nouveau-Brunswick est disponible à : <http://www.gnb.ca/0000/pol/e/316AA.pdf>.

Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Éducation n'impose pas de programme de service communautaire dans les écoles secondaires et il ne semble pas y avoir de programme général mis en place par les conseils scolaires. Néanmoins, au moins quelques écoles secondaires ont instauré de petits programmes dans lesquels les élèves peuvent faire du bénévolat. Par exemple, une école a mis sur pied un programme de petit déjeuner où travaillent les parents et les élèves bénévoles. Une autre école organise du tutorat, de l'entraînement sportif et des programmes de terrains de jeux dans lesquels les élèves du secondaire aident les jeunes d'une école primaire du quartier. Dans toutes ces initiatives, le bénévolat était officieux et facultatif et n'était pas suivi.¹⁰

Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a adopté une nouvelle approche pour encourager l'engagement civique des élèves par le biais du service communautaire. Les élèves de niveau secondaire peuvent recevoir une bourse postsecondaire de cinq dollars pour chaque heure de service communautaire effectuée, jusqu'à un maximum de 100 heures (ou 500 \$). Les élèves de 11e et 12e année sont admissibles et ils sont responsables de leurs placements. La bourse est versée à l'institution postsecondaire choisie par l'élève à l'intérieur de l'année suivant l'obtention de son diplôme d'études secondaires. Il semble y avoir quelques autres initiatives dans les écoles de l'Î.-P.-É. pour promouvoir le service communautaire ou l'apprentissage par le service communautaire.¹¹

Terre-Neuve et Labrador

En 2006, la province de Terre-Neuve et Labrador était en train de mettre en œuvre une exigence de service communautaire obligatoire pour les élèves du secondaire. Le programme était dans sa phase pilote lorsque nous avons fait notre enquête. Le projet est semblable au modèle ontarien dans le sens où il demandera aux élèves d'effectuer 30 heures de service communautaire dans le cadre d'un cours obligatoire appelé *Career Development 2201*. L'administration du programme sera sous la responsabilité de l'enseignant du cours.¹²

Yukon

Le Yukon a adopté le programme de la Colombie-Britannique, qui exige des élèves du secondaire d'effectuer 30 heures de service communautaire. Comme en Colombie-Britannique, le service peut être rémunéré ou non. Le programme a tout juste été adopté et s'appliquera aux élèves qui obtiendront leur diplôme en 2008.¹³

Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest ont adopté un programme de service communautaire obligatoire semblable à celui de l'Ontario. Entre la 10e année et l'obtention du diplôme à la fin de la 12e année, les élèves doivent cumuler 25 heures de service communautaire. Contrairement au modèle ontarien, ce service est lié à un cours obligatoire de 11e année – *Career & Life Management* – et, dans la plupart des cas, inclut une composante d'apprentissage par le service communautaire. En raison des déplacements parfois importants entre l'école et les quelques placements bénévoles dans

¹⁰ De l'information sur l'éducation en Nouvelle-Écosse peut être dénichée à : <http://www.ednet.ns.ca/index.php?&cat=0&sid=503129200&>.

¹¹ Pour la description du programme de bourse du ministère de l'Éducation, voir : <http://www.gov.pe.ca/educ/index.php3?number=75652>.

¹² Pour de l'information sur la composante de contribution communautaire du cours, voir : http://www.ed.gov.nl.ca/edu/sp/sh/career_edu/career_dev2201_ccguidelines.pdf

¹³ Pour un survol des exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires au Yukon, voir : <http://www.education.gov.yk.ca/graduation.html>.

les communautés éloignées, les écoles permettent aux élèves de remplir leurs obligations de service communautaire pendant les heures d'école.¹⁴

Nunavut

Le modèle de service communautaire au Nunavut est très semblable à celui des Territoires du Nord-Ouest. Il demande aux élèves d'effectuer 25 heures de service communautaire dans un organisme sans but lucratif. Les affectations peuvent être initiées par les élèves ou facilitées par le personnel de l'école. Parce que le service est généralement effectué en 11e année dans le cadre d'un cours de gestion de vie obligatoire qui comprend une dimension de réflexion, le programme se classe comme une initiative d'apprentissage par le service.¹⁵

Conclusions

Il existe manifestement une reconnaissance générale, à travers le pays, du fait que le service communautaire et l'apprentissage par le service communautaire constituent des apports valables à l'expérience de l'école secondaire. Dans presque tous les provinces et territoires, nous avons découvert des initiatives d'un genre ou l'autre et, depuis 1999, six des treize gouvernements provinciaux ou territoriaux ont mis en place une exigence de service communautaire comme condition à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Cela dit, il est également évident que la plupart des programmes ne sont pas structurés de façon à fournir une expérience idéale à l'élève.¹⁶ Dans tous les cas, les prescriptions du gouvernement sont peu exigeantes pour les étudiants – l'Ontario est la province qui exige le plus (40 heures en quatre ans). En plus, dans certaines administrations (par exemple, la Colombie-Britannique et l'Alberta), l'impact du service a été amoindri par le jumelage du service communautaire aux objectifs de préparation à l'emploi. Enfin, alors que la plus grande partie de la documentation indique que l'apprentissage par le service communautaire améliore grandement la portée de l'expérience de service communautaire, très peu d'initiatives gouvernementales ont ajouté cette composante. En fait, la structure de certains programmes empêche même les écoles de mettre sur pied des projets d'apprentissage par le service communautaire.

¹⁴ Un survol de l'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest est disponible à : http://www.ece.gov.nt.ca/Divisions/kindergarten_g12/indexK12.htm.

¹⁵ Pour plus d'information sur l'éducation au Nunavut, voir : <http://www.gov.nu.ca/education/eng/index.htm>.

¹⁶ Pour un commentaire sur les pratiques d'excellence reconnues en ce domaine, voir Meinhard, Brown, Ellis-Hale, Henderson et Foster (2007).

Finalement, on trouve peu de signes que les ministères de l'Éducation ont investi les ressources supplémentaires suffisantes pour tirer le maximum de leurs initiatives. La plupart des programmes spécifient seulement que les élèves ont à effectuer un nombre requis d'heures et laissent l'administration du programme aux écoles elles-mêmes. En conséquence, l'efficacité des programmes et aussi l'existence même de programmes, dans les administrations où n'existe aucune obligation gouvernementale, varient grandement d'école en école selon l'énergie et l'enthousiasme des directeurs et des enseignants. Des exceptions à ce modèle général existent là où des agences autres que gouvernementales jouent un rôle dans l'établissement du programme d'enseignement. On en trouve par exemple dans les administrations d'écoles confessionnelles et dans les écoles privées où il semble exister un engagement plus systématique à l'égard de l'idée que servir la communauté est une valeur importante à ajouter au programme d'enseignement scolaire.

Références

- Arenas, A., Bosworth, K., et Kwandayi, H.P. *Civic service through schools: An international perspective*. Compare 36(1), 2006, p. 23-40.
- Billig, S. H. (2004). *Heads, hearts and hands: The research on K-12 service-learning*. Growing to greatness, National Youth Leadership Council, 2004.
- Meinhard, A., Foster, M., Brown, S.D., Ellis-Hale, K., et Henderson, A. (2007). *Best practices in school community service programs: Evidence from Canada and abroad*. Toronto, Imagine Canada.
- Scales, P. C. et Roehlkepartain, E.C. (2004). *Community service and service-learning in U.S. public schools. Findings from a national survey*. A Research Report from the National Youth Leadership Council, 2004.



Cette publication du Centre de développement des connaissances est également consultable en ligne, ainsi que d'autres publications ou dans une collection spéciale de la bibliothèque Imagine Canada – John Hodgson <www.nonprofitscan.ca>.

Le Centre de développement des connaissances fait partie d'Imagine Canada, un organisme national qui intervient en faveur des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des entreprises dotées d'une conscience sociale du Canada et assure la promotion de leur œuvre au sein de nos collectivités.